

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application des articles L121. 16 suivants du Code de l'environnement

Projet de réaménagement du site du SMITOM-LOMBRIC en Seine-et-Marne À Vaux-le-Pénil (77)

Objet de la concertation préalable

Le SMITOM-LOMBRIC, syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais, a engagé des études et des consultations pour choisir les opérateurs du réaménagement global du site industriel de Vaux-le-Pénil. Il s'agit de proposer sur du foncier appartenant au syndicat : une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières à Responsabilités Élargies des Producteurs (REP), un tiers-lieu pédagogique pour favoriser la prévention des déchets et dynamiser l'économie circulaire, sociale et solidaire, et un nouveau centre de tri des emballages pour répondre à l'extension des consignes de tri. Sont également à l'étude les hypothèses suivantes : une 3^{ème} ligne de valorisation énergétique des déchets à haut pouvoir calorifique et un équipement de tri mécanisé et manuel des encombrants.

L'investissement global du projet est estimé à environ 145,5 millions d'euros.

Organisation de la concertation préalable

A l'initiative du maître d'ouvrage, le projet fait l'objet d'une concertation préalable (article L. 121-16 et suivants du Code de l'environnement) sous l'égide de deux garants désignés par la Commission nationale du débat public : Madame Sophie AOUIZERATE et Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroule du 13 mars 2023 au 24 avril 2023 inclus.

Périmètre de la concertation préalable

Le périmètre de la concertation englobe l'ensemble des communes adhérentes au SMITOM-LOMBRIC : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Cesson, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Châtillon-la-Borde, Dammarie-lès-Lys, Échouboulains, Féricy, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Fouju, Héricy, La Rochette, Le Châtelet-en-Brie, Le Mée-sur-Seine, Les Écrennes, Lieusaint, Livry-sur-Seine, Machault, Maincy, Melun, Moisenay, Montereau-sur-le-Jard, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne, Nandy, Pamfou, Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Réau, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Savigny-le-Temple, Seine-Port, Sivry-Courtry, Thomery, Valence-en-Brie, Vaux-le-Pénil, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Vert-Saint-Denis, Villecerf, Villemer, Villiers-en-Bière, Voisenon, Vulaines-sur-Seine.

Modalités de la concertation préalable

Information du public :

- Un **site internet** dédié à la concertation <https://concertation-lombric.com> ;
- Un **dossier de concertation** présentant le projet, ses enjeux et son contexte disponible sur le site internet <https://concertation-lombric.com> et en version papier lors des rendez-vous de concertation cités ci-dessous ;
- Une **synthèse du dossier** de concertation disponible en ligne, et en version papier en mairies et lors des rendez-vous de la concertation ;
- Des **annonces dans la presse** locale ;
- **Affichage d'annonce** de la concertation.

Participation du public (renseignements à venir sur les dates, lieux et horaires sur le site <https://concertation-lombric.com>) :

- Deux réunions publiques ;
- Une demi-journée pédagogique avec visite du site industriel du SMITOM-LOMBRIC suivie d'une réunion d'information sur la gestion des déchets sur le territoire ;
- Deux ateliers thématiques ;
- Trois débats mobiles ;

La réunion publique d'ouverture de la concertation se tient **le jeudi 16 mars à 18h30 à l'Espace Saint-Jean (26 Place Saint-Jean) à Melun.**

Tout au long de la concertation, des avis, questions, contributions, propositions en lien avec le projet peuvent être déposés sur le site internet www.concertation-lombric.com.

Le public peut s'adresser également directement aux garants : sophie.aouizerate@garant-cndp.fr et jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr

A l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public sur le site internet de la concertation et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, le SMITOM-LOMBRIC publie les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures sont publiées sur le site internet de la concertation et jointes au dossier d'enquête publique.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.